

Temps précaire et intermittents du social

Henri PELTIER

Directeur de l'Association Martine Bernard à Lille, Vice-Président de l'Association Régionale de la FNARS Nord-Pas-de-Calais

J'ai du mal à comprendre la transposition qui s'est produite peu à peu, avec un glissement qui posait déjà problème quand il a débuté parce qu'il annonçait ce qui se produit maintenant : l'urgence sociale s'installe comme un état de fait ; ce qui était imprévisible est traité comme si on pouvait prévoir l'imprévisible. Le propre d'une situation imprévue est qu'on ne l'a pas vu venir : il nous faut alors réagir en urgence pour éviter une aggravation de la situation, et intervenir très vite dans ce moment d'urgence.

En 1984/85, l'augmentation du nombre de ceux qu'on appelait les « nouveaux pauvres » conjuguée avec les grands froids a amené les pouvoirs publics à initier les plans « pauvreté/ précarité ». On n'avait pas pu prévoir, on a réagi dans l'urgence. C'est bien. C'est alors qu'ont été créés les centres d'accueil d'urgence ouverts seulement pendant l'hiver.

En 1994/95, l'augmentation du nombre des personnes en situation d'exclusion a nécessité la création des SAMU sociaux. Faute de prévoir la mise en forme de réponses structurées pour éradiquer le phénomène d'exclusion, il était urgent d'organiser l'urgence. C'est en effet indispensable sur le plan humanitaire tant qu'on ne sait pas prévoir mieux. Parce qu'on ne sait toujours pas prévoir, il faut organiser ce qu'on ne sait pas prévoir.

Dans la droite ligne de cette dérive, en 2004, on en vient naturellement à organiser plusieurs niveaux d'urgence : les « niveau 1 », « niveau 2 », « niveau 3 ».

Je me pose donc la question de savoir à quel niveau de prise en charge de la détresse nous allons arriver en 2014 : le niveau 10 ou 11 ?

Il faut savoir que chaque hiver, des centres d'accueil d'urgence sont ouverts pour quelques

mois, encadrés par des équipes qu'il faut chaque fois reconstituer, en remontant chaque fois la pierre en haut de la montagne. Nous nous devons de le faire, malgré tout, parce qu'on ne peut pas laisser les personnes et les familles dans la rue.

Nous constatons cependant un retour progressif vers la prise en charge en asile comme au 17^e



ou au 18^e siècle. Dans la région Nord-Pas-de-Calais, le souvenir du centre de Sangatte est cuisant.

La tentation est grande, pour des raisons d'économie, de regrouper les personnes en difficultés. Nous savons pourtant que ces regroupements sont à la limite de l'humain. Nous en voyons partout les conséquences.

Les personnes accompagnées (prises en charge ?) ne comprennent pas vraiment ce qui leur arrive. On demande à quelqu'un d'élaborer un projet individualisé alors que son horizon est réduit à l'heure qui vient ou au jour même.

Si quelqu'un a faim, il pense au moment et au lieu où il va pouvoir manger.

Comment penser à sa santé quand on n'a pas de lit où poser son corps pour le reposer ou le soigner ?

Celui qui est dépendant du produit qu'il n'a pas est obnubilé

par la recherche immédiate du produit.

Par contre, le temps administratif n'est pas sur le même registre : les ressources liées au RMI viendront après un délai d'instruction de trois mois...

Les associations sont ainsi confrontées à l'impossible création de structures qu'il faut avoir ouvert la veille du jour où elles sont financées, souvent sans que les crédits de fonctionnement soient arrivés, dans des locaux provisoires qu'il faut aménager en catastrophe, avec des personnels d'autant plus compétents que les personnes en situation difficile sont dégradées moralement, mentalement, physiquement, socialement. Ces personnels doivent accepter de ne travailler que quelques mois dans l'année. Ce sont des perles rares, ces intermittents du social.

Ceci nous amène à constater que le temps n'est pas le même pour tout le monde :

- L'Etat pense que le fait de décider d'une mesure ou d'un dispositif est suffisant pour que ce dispositif existe et soit opérationnel.

- L'administration de l'Etat pense que la convention signée avec un opérateur est suffisante pour que les factures liées à l'activité soient payées et que les personnels soient rémunérés.

- Les associations demandent une continuité dans l'action, ne serait-ce que pour constituer les équipes compétentes qui puissent faire face, ne serait-ce que pour mettre ou maintenir les lieux d'accueil en conformité et en sécurité.

On ne peut pas vivre hors du temps.

(Début de commencement de réflexion sur le temps) ■

* Circulaire de Dominique Versini, Secrétaire d'Etat à la lutte contre la précarité et l'exclusion, fixant les objectifs 2003-2004 du Dispositif national « Urgence sociale et Insertion » (Plan d'urgence hivernale).